

La légende des sauterelles

Autor(en): **A. D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1906)**

Heft 26

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications

S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

La Légende des Sauterelles

Autrefois, avant que la révolution ait aboli les anciennes coutumes de notre petit pays, les pasteurs des paroisses et leurs vicaires, alors plus nombreux qu'aujourd'hui, vivaient des biens des dîmes curiales et des offrandes des fidèles.

Les vicaires résidants prenaient le titre de vicaire en chef, mais ils étaient en réalité des vicaires commensaux, soumis à l'autorité curiale, la seule canoniquement reconnue. Les vicaires partageaient non seulement les travaux, mais aussi les vertus des pasteurs. Leurs postes étaient pour la plupart des plus modestes et ils y trouvaient le loisir de faire leurs provisions de modestie, de sainteté et d'humilité pour quand venait le moment de concourir à un bénéfice ou de répondre à la confiance des supérieurs. Ceux qui volontairement demeuraient attachés à leurs places, pour la vie, et c'était le plus grand nombre, y acquéraient une considération personnelle qui les élevait au niveau des curés les plus respectés.

Les populations, du reste, quoique peu fortunées alors, se montraient généreuses pour les vicaires vertueux, zélés et humbles. Souvent elles prenaient de leur nécessaire pour suppléer par des offrandes volontaires à l'insuffisance du traitement fait aux auxiliaires des curés. On n'eût pas pardonné à une communauté qui se fut montrée récalcitrante. Ces antiques usages et ce respect qu'on portait aux vicaires des curés ont survécu longtemps encore avant la révolution. On se souvient encore du ministère tout de bonté et de sainteté des anciens vicaires de nos villes et de la campagne.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 24

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Le fils du banquier eut un mauvais rire.

— Personnellement, non, mon pauvre vieil, car tu n'as pas le sou, n'est-ce pas ? Il me faut trente mille francs avant midi, je suis criblé de dettes, je ne trouve plus de crédit ! Le vieil Abraham lui-même m'a signifié hier qu'il ne me verserait plus une obole avant que je ne lui aie remis un acompte en titres ou en bijoux.

— Tu as raison, à mon grand regret je ne puis rien pour toi, fit tristement l'officier. Adresse-toi à ta mère, elle te viendra sûrement en aide.

— Je ne puis pas ! Elle me croit au Caire... et d'ailleurs, elle n'a pas cette somme dis-

La tradition rapporte qu'une fois, vers 1780, une de nos communautés refusa de tenir ses engagements à l'égard du vicaire de la paroisse. Celui-ci se plaignit de l'abandon dans lequel on le laissait, lui et le curé. Les paroissiens dèmentèrent sourds à ces cris de détresse. — Un paroissien, plus mal intentionné que les autres, poussa, dit la Tradition, l'inconvenance, le dimanche suivant, jusqu'à déposer dans la chaire un fagot et un peu de pain noir. Mal lui en prit, le pauvre vicaire porta l'affaire au bon Dieu. Une nuée de sauterelles s'abattit sur le territoire de la paroisse et le ravagèrent entièrement. On dit même que ces bestioles pénétrèrent dans la maison du coupable, montèrent dans la cheminée et mangèrent son lard. A la vue de ce fléau, les paroissiens reconnurent leurs torts et, sur leurs humbles demandes, le vicaire s'adressa à Dieu, exorcisa les sauterelles qui disparurent bien vite. Mais, dans tout le voisinage, on rit et on s'amusa beaucoup de l'aventure des habitants de cette paroisse, que nous ne voulons pas nommer, pour éviter des susceptibilités bien compréhensibles. Toutefois l'histoire des sauterelles ne fut pas oubliée, on baptisa les habitants du nom de *sauteri*, les sauterelles, sobriquet qui a survécu jusqu'à nos jours.

A. D.

L'ami du père Andoche

(SIMPLE HISTOIRE)

— Tiens, le père Andoche sans son chien ! Cete exclamation d'un marchand de vin ventru, debout sur le seuil de sa porte, qui

ponible, ou elle ne veut pas me la donner, ce qui revient au même. Elle m'a fait passer dix mille francs il y a quinze jours en me prévenant qu'il ne fallait pas compter sur autre chose d'ici longtemps. Tu vois si je puis m'adresser à elle ! acheva-t-il avec un rire cynique.

— Dix mille francs il y a quinze jours !... Et il t'en faut trente autres mille aujourd'hui ? fit Gauthier avec stupeur. Ce n'est pas croyable !

— Exactement, mon cher ! Cela te surprend ? C'est pourtant vrai... Vous autres travailleurs, vous n'y entendez rien. Tu vas comprendre comment l'argent se dépense. En une seule soirée, j'ai perdu vingt mille francs, mes chevaux et mon landau. Le lendemain j'en ai regagné trente mille pour les perdre de nouveau, quelques jours après. Je suis poursuivi par la déveine, hier n'ayant plus rien, j'ai joué sur parole, j'ai perdu encore. Si je ne peux pas payer, il ne me reste qu'à me brûler la cervelle.

s'ouvrait alors à l'extrémité de la rue Mouffetard, remplacée aujourd'hui par l'avenue des Gobelins, non loin de l'endroit occupé actuellement par la mairie du XIII^e arrondissement, cette exclamation, dis-je, était bien caractéristique.

C'est que, en effet, il était presque aussi difficile de se figurer un automne sans brouillard, la constellation d'Orion sans l'étoile Rigel ou un général sans aide de camp, que le pauvre vieux chanteur sans son inséparable compagnon à quatre pattes.

Mais, me direz-vous, qu'était-ce que le père Andoche ?...

Au physique, un beau et grand vieillard à la longue barbe et aux longs cheveux d'un blanc de neige, — ancien ouvrier mécanicien dont un terrible accident avait broyé la cuisse droite qu'il avait fallu amputer ; — au moral, bon, affable, et gai comme pinson malgré sa jambe de bois.

« Oh ! une jambe solide ! »

... Il est vrai qu'elle lui valait, à ce qu'on affirmait du moins, une rente viagère de dix sous par jour... Mais, — comme il le criait à qui voulait l'entendre, — sa plus grande joie en ce monde, où il vivait sans parents et sans amis, c'était la compagnie de son fidèle Carnaval, de son excellent chien !...

Et s'il avait donné ce nom au brave caniche c'est que ç'avait été par un beau soir de mardi-gras que le père Andoche avait fait la connaissance de l'Animal : — un affreux galeux, presque sans poil, que son maître, du haut du pont Louis-Philippe, allait jeter à la Seine avec une pierre au cou. — Le père Andoche avait demandé et obtenu sans peine qu'on lui fit cadeau du condamné à mort. Il avait donc

L'officier le regarda avec inquiétude ; puis voyant qu'il parlait sérieusement :

— Malheureux ! tu cours à l'abîme ! fit-il consterné.

— A moins qu'une main charitable ne m'arrête sur la pente, répliqua Luc avec ironie.

— Mais enfin, que fais-tu ici ?... Va trouver ton père, avoue-lui ta dette ; cette fois encore, j'en suis sûr, il te tirera de ce mauvais pas.

L'attaché d'ambassade eut un geste de pitié en constatant la naïveté de son ami.

— Que tu es donc vieux jeu, mon cher !... Ce moyen-là eût été bon autrefois, j'en conviens. Mais à présent, avec la morale nouvelle, nous ne prenons pas tant de précautions que cela. Est-ce que le bien du père n'appartient pas aussi à ses enfants ? après tout. Tu te demandes pourquoi je suis ici, tu ne le devines pas ?... Eh bien, tu vas le voir ! acheva-t-il en se mettant à chercher fébrilement dans le tiroir du bureau. Puis